



Semaine de la Médiation, du 17 au 22 octobre 2016

n°5 – septembre- octobre 2016

Chers médiateurs, chers collègues,



Union Belge des Médiateurs Professionnels - Belgische Unie van Professionele Bemiddelaars
Belgische Union der Professionellen Mediatoren - Belgian Union of Professional Mediators

« Semaine de la Médiation » en Belgique
2ème édition – du 17 au 22 octobre 2016



A l'occasion de la Semaine Mondiale de la Médiation du 17 au 22 octobre 2016, les membres de l'UBMP (Union Belge des Médiateurs Professionnels) ouvrent leurs services de Médiation tant au public qu'aux professionnels, autour du thème :

« Le médiateur et sa pratique »

Qui d'entre nous ne connaît aucun conflit ? Comment résoudre un problème relationnel ?
Connaissez-vous un processus de création et de restauration des liens familiaux et sociaux ou un mode consensuel de résolution des conflits ?
Avez-vous déjà pensé à la médiation ?
Envie de vous informer en jouant, en participant à des ateliers ?
Venez questionner, interpellier les services de médiation et les médiateurs présents !
Profitez-en pour rencontrer d'autres professionnels et DYNAMISEZ vos connaissances !



Afin de promouvoir la Médiation, tout au long de cette semaine d'octobre, différentes activités, gratuites pour la plupart, sont prévues dans toute la Belgique.



De nombreux services participent à cette manifestation.
Plus d'infos : <http://www.ubmp-bupb.org> ou au +32(0)488.267.242.
Siège social : Avenue de Mars, 19 – 1200 Bruxelles

Conseil de Direction

Hélène VAN DEN STEEN, présidente
Paul BOURGEOIS, vice-président
Monique DEPAUW, trésorière
Ghislaine DELVIGNE, secrétaire
Sehriban SARITAS, Laurence HANIN-JAMOT, Maria RUISI, Brunhilde CALEWAERT, Almudena VAQUERIZO GILSANZ, Grégory SIMON

Les Conseils de direction sont ouverts aux membres.
Annoncez-vous au secrétariat. Bienvenues.

SOMMAIRE

- Editorial
- Agenda : Conseils de Direction, Intervisions, réalisations, projets, articles, infos ...
Conférences : août/sept/oct.
Projets, Films...
- Bibliothèque



CONSEILS DE DIRECTION

Jeudi 6/10/16 de 14h à 18h
Rue Hôtel des Monnaies 119-1060 Bruxelles
Lundi 14/11/16 de 14h à 18h
Hôtel de ville de/à Namur
Lundi 12/12/16 de 14h à 18h
Commission communautaire NL
1000 Bruxelles

INTERVISIONS

Jeudi 6/10/16 de 10h à 12h
Université de Paix à Namur
Org. Almudena Vaquerizo
almudena.vaquerizo@ubmp-bupb.org

Mercredi 9/11/16 de 10h à 12h
Hôtel de ville de/à Namur
Org. Sehriban Saritas
sehriban.saritas@ubmp-bupb.org

date à venir en décembre 2016
Intervision in English, Français & Nederland
1030 Bruxelles
Org. Laurence Hanin-Jamot
laurence.hanin@ubmp-bupb.org



Paraît 4 fois par an

Janv./Févr. – Avril/Mai -
Août/Sept. - Nov./Déc.





Axes principaux d'actions de l'UBMP pour 2014-2016

- Défendre et protéger la profession en associant tous les médiateurs
- Assurer une visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Regrouper et unir les médiateurs professionnels des champs multiples et variés
- Promouvoir la médiation auprès du public et des pouvoirs politiques et informer c'est-à-dire faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...

Pour participer à nos réunions - contactez un responsable ou le secrétariat via email

Intervisions : Sehriban Saritas & coll. - sehriban.saritas@ubmp-bupb.org

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. - maria.ruisi@ubmp-bupb.org

Séminaires : Hélène van den Steen & coll. - helene.vds@ubmp-bupb.org

Ecrits en médiation : Marilia de Lara & coll. - marilia.lara@ubmp-bupb.org

Acteurs en médiation : Monique De Pauw & coll. - monique.depauw@ubmp-bupb.org

Reconnaissance du titre : Grégory Simon gregory.simon@ubmp-bupb.org & Hélène van den Steen

Site UBMP & Newsletter : Laurence Hanin-Jamot ubmp.bupb.news@gmail.com & Hélène van den Steen

Promotion médiations (assurances, mutuelles...): Brunhilde Calewaert & coll. - brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org

Commission Fédérale de Médiation – Nous avons 8 représentants

ECHOS DU SITE - une vitrine de l'UBMP vers l'extérieur

Actuellement le site internet est en rénovation

- Sur le blog mise en ligne de différents articles en lien avec la médiation, le médiateur et sa pratique ;
- Information concernant les possibilités de stages pratiques ;
- Profil professionnel « Médiateur » approuvé par le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale – le 1/07/2011 (s/ site) ;
- Diffusion de document sur l'Assistance judiciaire en médiation (s/ site) ;
- Mise en place d'un annuaire à venir - Bibliothèque (s/ site) ;
- Formations organisées par nos membres - toutes les formations (s/ site) ;

<http://ubmp-bupb.org/>

« Site »



Les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale organisés/subventionnés par la Communauté française proposent une formation « **Spécialisation de médiateur** » avec **diplôme de la Communauté française**.

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale - IPEPS – Seraing - Réseau Provincial Rue C. Trouillet, 48 – 4100 Seraing Tél. : 04-330.72.91/96 - N° Vert : 0800 14 162 anne.faniel@provincedeliege.be - psseraingsup@provincedeliege.be http://www.mafuturecole.be	Institut Roger Guilbert Réseau Cocof Campus Céria av. Emile Gryson, 1 1070 Bruxelles Tel. 02/526.75.40/41 - http://www.ceria.be/irg	Cours pour éducateurs en fonction - CPSE (asbl) Réseau libre Rue des Fortifications 25 4030 Liège Tel: 04/ 343 00 54 info@cpse-liege.be
--	---	--

Finalités et contenus de la formation

La formation s'adresse à tout professionnel de la relation qui souhaite développer ses capacités d'intervention dans des situations difficiles voire conflictuelles. Cela peut concerner de nombreux secteurs tels que les conflits familiaux, le divorce, l'aide à la jeunesse, les conflits et la violence dans les écoles, les quartiers, la cohabitation interculturelle, le milieu pénal, les relations d'équipe, l'entreprise, le domaine civil et commercial... La place de la médiation dans ces différents secteurs est en développement. Les étudiants, tout en assimilant les modèles de médiation proposés, participeront à ce mouvement de recherche et d'ouverture sur la médiation et sur le rôle de médiateur.

Cette **spécialisation** développe une approche multidisciplinaire pour former efficacement des médiateurs aptes à gérer de manière humaine les conflits vécus par des individus ou par des organisations. Grâce aux différents volets développés dans la formation, vous exploitez vos compétences de médiateur dans les divers secteurs.

La démarche multidisciplinaire renforcée par des stages et des séminaires va ainsi permettre d'appréhender le contexte dans lequel se déroule la crise. L'observation, l'écoute active, la décentration, la gestion des émotions, le décodage institutionnel, la pratique philosophique sont des moyens mis en œuvre pour analyser les situations conflictuelles.

En tant que médiateur vous serez capable de créer des conditions propices à la recherche de piste de changement et en dégager des solutions créatives sans perdant.





Semaine de la Médiation, du 17 au 22 octobre 2016 - Agenda d'activités

Deuxième édition de la semaine de la médiation initiée par l'UBMP-BUPB-BUPM

Communiqué de presse

DU LUNDI 17/10/2016 AU SAMEDI 22/10/2016

Participons à la Semaine Internationale de la MEDIATION !

OUVRONS nos portes aux SOLUTIONS.

A l'occasion de la Semaine Mondiale de la Médiation du 17 au 22 octobre 2016, les membres de l'UBMP (Union Belge des Médiateurs Professionnels) ouvrent leurs services de Médiation tant aux professionnels qu'au public, autour du thème :

« **Le médiateur et sa pratique** »

Qui d'entre nous ne connaît aucun conflit ? Comment résoudre un problème relationnel ? Connaissez-vous un processus de création et de restauration des liens familiaux et sociaux ou un mode consensuel de résolution des conflits ?
Avez-vous déjà pensé à la médiation ?

Envie de vous informer tout en jouant et en participant à des ateliers ?
Venez questionner et interpeller les services de médiation et les médiateurs présents !
Profitez-en pour rencontrer d'autres professionnels et DYNAMISEZ vos connaissances !

Afin de promouvoir la Médiation, tout au long de cette semaine d'octobre, différentes activités, gratuites pour la plupart, sont prévues dans toute la Belgique. Nous vous y réservons un accueil personnalisé.

Quand ? Chaque jour, du lundi 17 octobre au samedi 22 octobre 2016.

Où ? A Bruxelles, Ostende, Namur, Nivelles, La Louvière, Liège,...

Comment ? Par des sensibilisations, des portes ouvertes, des conférences, des ateliers, des formations, des jeux...

Vous êtes curieux et souhaitez en savoir davantage ?

Nous vous invitons à consulter le site de l'UBMP : <http://www.ubmp-bupb.org>

Vous y trouverez l'agenda des activités organisées dans le cadre de la semaine de la médiation ainsi que de nombreuses autres précieuses informations autour de la médiation et du médiateur.



Pour tout complément d'informations, contactez le secrétariat via secretariat@UBMP-BUPB.org ou appelez le +32 (0)488 267 242.

Une petite mise en bouche concernant **la médiation** ? Suivez le lien :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/association_de_mediateurs_mediateurs_Oui_a_une_definition_de_la_mediation_1/?rc=fb&pv=2

En bref, il s'agit d'un processus volontaire et confidentiel de création et de restauration des liens familiaux et sociaux et de gestion des conflits que met en place le médiateur (tiers professionnel, formé, indépendant, impartial). Celui-ci va accompagner les parties à élaborer elles-mêmes, une entente équitable dans le respect des besoins et des intérêts de chaque partie.

A qui s'adresse-t-elle ? - A tout un chacun.

Dans quelle situation ? - Dans toutes les situations.

Le processus de médiation est pertinent chaque fois que les parties décident d'y recourir volontairement et en toute bonne foi et ce, quel que soit le domaine.

Quelques exemples : tous types de conflits relationnels et interpersonnels : une mésentente entre parents et grands-parents, un différend entre parents séparés concernant l'hébergement des enfants, un droit aux relations personnelles non respecté, une pension alimentaire, un conflit de voisinage, une mauvaise entente entre associés, un problème de harcèlement, une plainte d'un malade contre un hôpital, un défaut de construction...





La médiation permet de solutionner un différend. Par son dynamisme et sa créativité, elle améliore les relations entre les personnes et facilite ainsi la résolution des problèmes voire un « mieux vivre ensemble ».

Faire appel à la médiation a bien d'autres richesses !

La souplesse du processus, qui met l'accent sur les intérêts et les besoins respectifs des parties, fait émerger les points consensuels et permet à chacun de se sentir respecté, compris et donc satisfait.

Presque synonyme de « **Liberté** », (cf. site de la Commission Fédérale de Médiation) **la médiation** est cette liberté de faire ou ne pas faire, la liberté d'exprimer le tréfonds de sa pensée et de ses émotions, la liberté d'avancer ou d'arrêter,... mais c'est aussi la certitude d'être écouté et de pouvoir s'exprimer dans un espace où règne le respect de chacun...

Avantages de la médiation ?

Il y a bien sûr la confidentialité mais aussi la rapidité, le coût moins élevé qu'une procédure devant un tribunal, la solution gagnant – gagnant, c'est-à-dire une solution négociée et adaptée à situation contrairement à celle que le juge impose, laissant souvent un gagnant et un perdant.....

Envie d'en discuter ? Intéressés par d'autres exemples ? Votre problème pourrait-il trouver sa solution dans le cadre d'une médiation ? Pourquoi ne pas vous en assurer par vous-même ?

VENEZ NOUS RENCONTRER SANS TABOUS !

Nous vous attendons nombreux... avec vos questions, vos craintes, votre sac de nœuds,... Nous y réfléchissons ensemble.

Nous comptons sur vous, professionnels et tout public, petits et grands, jeunes et moins jeunes pour contribuer À FAIRE CONNAÎTRE ET SE DÉVELOPPER : **LA MÉDIATION !**

DATE	H	LIEU	ACTIVITE	ORGANISATION	CONTACT
Lu 17/10 au Ve 21/10	Sur Rendez- vous	8400 OSTENDE Henegouwenstraat 1/35	Découverte et sensibilisation à la médiation	Robert GENICOT Médiateurs	cierge@gmail.com - +32(0)470 830 148 https://www.cabinetrobortgenicot.wordpress.com/
Lu 17/10	8h00 – 13h00	1030 BRUXELLES Hall d'entrée de l'Hôtel Communal Place Colignon	La médiation de proximité parlons-en ! Les médiateurs vous accueillent et répondent à toutes vos questions.	Service Médiation Maison des Médiations Rue Vanderlinden 121 1030 SCHAERBEEK	Roland PREVOT Tel. : +32 (0)2 240 63 02 mediationproximite@schaerbeek.irisnet.be
Lu 17/10	9h30 – 16h30	1400 NIVELLES Hôtel de Ville Place Albert 1er Entrée et Cloître	Parcours didactique & Interactif sur la Médiation*	ASBL Effet Médiation Brunhilde CALEWAERT Delphine DERIDDER	bubucalewa@gmail.com + 32 (0) 477 39.28.12 delphinederidder@hotmail.com + 32 (0) 476 74.30.99
Ma 18/10	8h00 – 13h00	1030 BRUXELLES Hall d'entrée de l'Hôtel Communal Place Colignon	La médiation de proximité parlons-en ! Les médiateurs vous accueillent et répondent à toutes vos questions.	Service Médiation Maison des Médiations Rue Vanderlinden 121 1030 SCHAERBEEK	Roland PREVOT Tel. : +32 (0)2 240 63 02 mediationproximite@schaerbeek.irisnet.be
Ma 18/10	9h00 – 12h15	7100 LA LOUVIERE Av Max Buset 34	« La médiation à l'hôpital, parlons- en ! » au CHU TIVOLI Service de médiation*	Christine DUTRIEUX Gregory SIMON	Grégory SIMON + 32 (0)495 695 608 gregory.simon@chu-tivoli.be
Ma 18/10	9h30 – 17h30	1060 BRUXELLES Salle de réunion 119 rue Hôtel des Monnaies	Sensibilisation à la Médiation Interculturelle & ses diverses facettes...*	Centre Européen de Médiations (asbl) Sehriban SARITAS & Hélène VAN DEN STEEN	Hélène VAN DEN STEEN helene.vds@ubmp-bupb.org ou centre.europeen.mediations@gmail.com +32(0)476.261.216. www.centre-europeen-mediations.com
Ma 18/10	13h00 – 15h00	1000 BRUXELLES Institut Charles Gheude / ICG 41 Rue des Tanneurs	Les Pratiques Préventives et Restauratives en milieu scolaire : un pas vers un mieux vivre ensemble*	Le Souffle ASBL & Équipes Pratiques Préventives & Restauratrices - ICG/Cocof	Joëlle TIMMERMANS lesouffle@skynet.be +32(0)476 675 396 www.lesouffle.be





DATE	H	LIEU	ACTIVITE	ORGANISATION	CONTACT
Ma 18/10	14h00 – 17h00	1060 ST GILLES Parvis de St Gilles Devant l'église	Espace de médiation sur la place publique - Les conflits de la vie quotidienne, venez en parler avec les médiateurs	Service de Médiation Commune de Saint-Gilles	Iftine ABDILLAH +32 (0)2539.07.59 iabdillahi@stgilles.irisnet.be
Ma 18/10	14h00 – 19h00	1200 BRUXELLES Administration Communale W.St L. Av P Hymans 1	« Accueil Médiations » Wé-St-Lambert- Inauguration –Présentation - Stands : -sortie du métro Tomberg -hall de l'hôtel communal	Margot LLAVE Sarah VAN DAMME Dominique WERY Monique DE PAUW	Margot LLAVE +32 (0)471.889.354 Monique DE PAUW mediation.woluwe@hotmail.com
Ma 18/10	19h30 – 22h00	5000 NAMUR Université de Paix 4 Bd du Nord	Conférence interactive « La créativité au service de la médiation »*	Almudena VAQUERIZO GILSANZ	www.universitedepaix.org Conférence / Réf 1666 almudena.vaquerizo@ubmp-bupb.org
Me 19/10	9h00 – 12h15	7100 HAINE-ST-PAUL Rue Ferrer, 159	« La médiation à l'hôpital, parlons-en ! » au Centre Hospitalier de JOLIMONT - Service de médiation*	Christine DUTRIEUX Gregory SIMON	Christine DUTRIEUX +32 (0)64 23 40 27 christine.dutrieux@jolimont.be
Me 19/10	9h00 – 16h00	1080 MOLENBEEK Place Communale Rue du Comte de Flandre 20	Stand convivial - Place Communale: découvrez la médiation de conflits familiaux, locaux, de voisinage au travers d'échanges, brochures, jeux,...	Service de Médiation Locale de Molenbeek Philippart Nathalie Ilham BENSAD	mediation.1080@molenbeek.irisnet.be +32(0)412 01 84
Me 19/10	13h30 – 16h30	1210 St JOSSE Rue Ouverte Place St Josse	Stand sur la Place St Josse Animations par la Compagnie des Nouveaux Disparus	Médiation de proximité de St Josse + Contrat de quartier Louvain	mediationproximite@stjosse.irisnet.be +32 (0)2 210 44 58 (57)
Me 19/10	Sur rendez-vous	1200 BRUXELLES Commissariat de Police de WSL Rue Fr. Debelder 15	Découverte d'un service de médiation locale au sein du commissariat de police de Woluwe-St-Lambert	Médiation Locale Monique DE PAUW	mediation.woluwe@hotmail.com
Je 20/10	9h00 – 17h00	1030 BRUXELLES Hall d'entrée de l'Hôtel Communal Place Colignon	La médiation scolaire parlons-en ! Les médiateurs vous accueillent et répondent à toutes vos questions.	Service Médiation Maison des Médiations Rue Vanderlinden 121 SCHAERBEEK	Roland PREVOT Tel. : +32 (0)2 240 63 02 mediationproximite@schaerbeek.irisnet.be
Je 20/10	9h00 – 12h00	1050 IXELLES Silver square Avenue Louise 523	Atelier–Conférence : « S'initier à la médiation pour en faire un outil de management et de gestion de conflit »*	PM Médiation Isabelle PIROTTE Hélène HALPERIN-KATZ	Isabelle PIROTTE isabelle.pirotte@pmmmediation.be Hélène HALPERIN-KATZ Inhalperink@gmail.com
Je 20/10	19h00 – 20h30	1180 UCCLE Centre Culturel la Ferme rose, avenue de Fré, 44	Conférence : « médiateur : plus value de la pluridisciplinarité ». Qu'apportent les différentes professions du médiateur à la médiation ? Entrée libre.*	Adeline CUNY Séverine EVRARD Thomas SOLHEID	adelinecuny2.0@gmail.com +32 (0)476 75 01 25
Ve 21/10	9h00 – 12h00 13h00 – 16h00	5000 NAMUR Maison des citoyens Hôtel de Ville Rue de Fer	Atelier: le médiateur et sa pratique - Impasses et difficultés - La mallette à outils du médiateur – Techniques d'interventions (20 places)*	Sehriban SARITAS Maria RUISI Accueil 8h30	sehriban.saritas@ubmp-bupb.org maria.ruisi@ubmp-bupb.org
Ve 21/10	13h00 – 16h30	1400 NIVELLES Trib. de la Famille	Sensibilisation à la Médiation Permanence au Tribunal de la Famille	Brunhilde CALEWAERT Véronique WENDRICKX de la Forestière	brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org
Ve 21/10	14h00 – 18h00	4020 LIEGE Av. Warnant, 22	Porte Ouverte	José TEIXEIRA	info@mediation-centre.be +32 (0)43 677 777
Sa 22/10	9h00 – 13h00	1200 BRUXELLES Av Louis Gribaumont 151	La médiation accessible à tous... Promotion de la médiation sous divers aspects - Informations générales sur diverses médiations	LEXALITER asbl Joëlle MARCHANT Rudy BADIN	mediation@lexaliter.com

*Commentaires ci-dessous



**FORMATION CONTINUE - FORMATION CONTINUE - FORMATION CONTINUE -
Activités – conférences – ateliers – parcours... durant la semaine de la médiation****PARCOURS INTERACTIF – NIVELLES - LUNDI 17/10/2016 – 9h30 à 16h30
« PARCOURS DIDACTIQUE & INTERACTIF SUR LA MEDIATION » - Agrément CFM 6h****Quizz****A votre avis...**

Les participants débutent le parcours didactique et interactif au point de départ d'une médiation. On aborde la définition de la médiation. Chacun peut faire des propositions de modifications... Diverses activités sont prévues durant le parcours. Des mises en situations et divers outils seront utilisés et feront référence à la pratique en médiation.... ex : présentation de métaphores et de leur utilisation en médiation, propositions attendues ... Les participants s'expriment, font des propositions....

En fin de journée, récolte des réponses et propositions des participants, conclusions et pistes de travail.

Organisateur : ASBL « Effet Médiation »

Lieu : Hôtel de Ville - Place Albert 1^{er} - Entrée & Cloître - 1400 NIVELLES

Contacts : **Brunhilde CALEWAERT** - bubucalewa@gmail.com - + 32(0)477 392 812 &
Delphine DERIDDER - delphinederidder@hotmail.com - + 32(0)476 743 099

**FORMATION - « DECOUVREZ LA MEDIATION INTERCULTURELLE & SES MULTIPLES FACETTES »
1060 Bruxelles - Mardi 18/10/2016 - 9h30 à 17h00 - Agrément CFM 6h**

Il n'y a pas une pratique de **médiation interculturelle**, mais des pratiques nées de contextes différents et qui traversent tous les secteurs de la société et de la vie quotidienne des citoyens: administratives et social, familial, logement, l'enseignement, les soins, l'intégration des personnes étrangères,... Le médiateur interculturel apparaît comme un passeur de codes, un tiers, un accompagnement au changement au sein d'un espace qui crée du temps pour la mise en mots. Le médiateur interculturel a un rôle d'écoute, de facilitateur, d'information, de traduction au sens large et de décodage culturel. Dans le cadre de la semaine de la médiation (17 au 22/10/2016), le séminaire organisé le 18/10/2016 « Médiation interculturelle... » vise à clarifier le rôle du médiateur, sa posture, ses outils...

Objectifs :

- Repérer nos perceptions culturelles
- S'enrichir de la différence de l'autre
- Réfléchir sur notre façon d'être avec l'autre
- Situer sa pratique par rapport aux autres approches d'intervention
- S'initier aux différentes pratiques de médiation interculturelle (ex : usage de l'interprète...)
- A travers le processus de médiation, veillez à respecter l'autre dans sa personne
- Orienter ses interventions de médiation de façon plus consciente (apprendre à voir l'autre dans sa différence, décoder les langages utilisés par l'autre, comprendre l'utilisation de ses propres mots...)

Organisateurs : Centre Européen de Médiations (asbl) en partenariat avec l'UBMP

Lieu : Salle de réunion du Centre Européen de Médiations - 119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles

Information/Inscription/Prix – Hélène van den Steen centre-europeen-mediations@gmail.com ou +32(0)476 261 216
Gratuit pour les membres de l'UBMP-BUPB-BUPM (Union Belge des Médiateurs Professionnels) - 20 places disponibles

25 € pour les non-membres à verser au Centre Européen de Médiations (asbl) - IBAN = BE92-0001-3107-8423
BIC=BPOTBEB1

Intervenants: **Sehriban SARITAS**, Médiateure interculturelle et logement - sehriban.saritas@ubmp-bupb.org
Hélène VAN DEN STEEN, Médiatrice agréée - centre-europeen-mediations@gmail.com



**CONFERENCE - ATELIER – 18/10/2016 - 13h à 15h**
**« LES PRATIQUES PREVENTIVES ET RESTAURATIVES EN MILIEU SCOLAIRE :
UN PAS VERS UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE » - Agrément CFM 2h**

Les Pratiques Préventives et Restauratrices sont plurielles : concertation restauratrice en groupe/CRG, médiation collective, médiation par les pairs /MPP, cercle de paroles, cercle restauratif, entretiens individuels,...

Comment et pourquoi les développer aujourd'hui ?

Organisateur : Le Souffle asbl en partenariat. Avec l'Equipe des Pratiques Preventives.et Restauratrices de ICG/Cocof

Lieu : Institut Ch. Gheude - rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles

Contact : **Joëlle TIMMERMANS** - lesouffle@skynet.be – Tel. + 32(0)476. 675.396.

CONFÉRENCE INTERACTIVE – 18/10/2016 – 19h30 à 22h
« LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE LA MÉDIATION » - Agrément CFM 2h

Université de Paix asbl
De la prévention à la gestion positive des conflits

En médiation, les outils de créativité peuvent se révéler étonnamment efficaces pour dénouer des situations difficiles. La créativité fait appel à des zones du cerveau différentes que celles du raisonnement, ce qui peut aider à sortir du rationnel, qui nous empêche des fois de voir une situation de façon globale pour accéder mieux à l'émotionnel et donner accès à la petite voix intérieure de l'intuition. Différents outils expérimentés seront des intermédiaires entre le vécu et la verbalisation, ils peuvent être facilitateurs de parole dépersonnalisant quelque peu ce qui est dit.

Dans le cadre de la Semaine de la médiation, l'Université de paix invite à UNE CONFÉRENCE INTERACTIVE « LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE LA MÉDIATION. Lors de cette conférence, vous aurez l'occasion d'explorer de nouvelles portes d'entrée pour faciliter le travail de médiation.

Organisation/Lieu : Université de Paix - Bd du Nord, 4 à 5000 Namur (gare de Namur)

L'atelier sera suivi d'un moment d'échanges autour d'un verre.

Inscription : **Almudena VAQUERIZO** - almudena.vaquerizo@ubmp-bupb.org ou en ligne :

<http://www.universitedepaix.org/la-creativite-au-service-de-la-mediation> - Avec confirmation de votre inscription.

CONFÉRENCE - ECHANGE – Mardi 18 & Mercredi 19/10/2016 – 9h à 12h15
« LA MEDIATION A L'HOPITAL, PARLONS-EN ! » - Agrément CFM 3h (2x)

Deux sessions sont organisées sur le thème : « La médiation à l'hôpital, parlons-en ! » les :

- **Ma 18/10/2016** - 9h00 à 12h15 au CHU TIVOLI Service de médiation

Organisation/Lieu : Service de médiation - **7100 LA LOUVIERE** - Av Max Buset 34

Contact: **Grégory SIMON** - + 32 (0)495 695 608 - gregory.simon@chu-tivoli.be

- **Me 19/10/2016** - 9h00 à 12h15 au Centre Hospitalier de JOLIMONT

Organisation/Lieu - Service de médiation - **7100 HAINE-ST-PAUL** - Rue Ferrer, 159

Contact : **Christine DUTRIEUX** - +32 (0)64 23 40 27 - christine.dutrieux@jolimont.be

A partir de questions amenées ou posées par les participants, les interventions porteront sur le fonctionnement et l'évaluation d'un service de médiation dans le secteur des soins de santé, et plus particulièrement au sein d'une institution hospitalière. Le débat a une dimension à la fois théorique et pratique. Les points suivants peuvent être abordés : le contexte européen, la situation en Belgique, spécificités de la médiation dans le champ de la santé et quelques critiques et réflexions relatives au dispositif belge mis en place il y a presque 15 ans. La description de la fonction de médiation au sein de l'hôpital permet aussi de comprendre les difficultés auxquelles se confronte le médiateur (le mode de recrutement et profil de fonction du médiateur, ses missions et tâches, son positionnement au sein de la structure, son rapport d'activités et le financement de celles-ci). Pour une meilleure compréhension du processus de médiation, les intervenants proposent aux participants de procéder à une présentation et brève analyse à partir de cas concrets de médiation (y compris éléments de comparaison avec d'autres champs d'application de la médiation, ...) et présentent quelques outils méthodologiques, notamment la fiche d'activité permettant d'évaluer la nature du contentieux traité en médiation (ex : situations relatives à la loi sur les droits du patient, ...)



**ATELIER-CONFERENCE - JEUDI 20/10/2016 - 9 à 12h30 - « LE MEDIATEUR ET SA PRATIQUE »
S'INITIER A LA MEDIATION POUR EN FAIRE UN OUTIL DE MANAGEMENT EN ENTREPRISE - Agrément CFM 3h**

Quels que soient notre fonction ou nos statuts dans l'entreprise, nous sommes tous amenés dans notre quotidien professionnel à gérer ces petits ou gros différends, exprimés ou non. Ils peuvent perturber notre vie, créer des tensions relationnelles, des soucis de communication, démotiver, nous empêcher d'atteindre nos objectifs. Inhérents à toute organisation, aussi bien gérée soit-elle, ils provoquent des malaises et des frustrations et sont bien souvent des obstacles à la bonne gestion et des freins à l'efficacité, la motivation et la performance. Ils sont souvent ignorés, étouffés, gérés avec légèreté tout simplement, car nous ne disposons pas des outils pour les appréhender, les traiter et rétablir une bonne communication. Au départ des outils de la médiation, pendant cette ½ journée d'atelier, nous vous proposons d'intégrer le conflit et le différend à la gestion de l'entreprise, de les transformer, d'en faire des leviers en les abordant d'une autre façon et ce afin de modifier le quotidien professionnel de chacun et accroître la coopération, l'efficacité, la motivation et la communication entre les personnes et les équipes.

Formateurs et médiateurs : **Hélène HALPERIN KATZ** et **Isabelle PIROTTE**

Présenteront le processus de médiation - Contextualiseront le conflit et son fonctionnement - Mettront en lumière les enjeux du conflit et les moyens de le transformer - Concluront sur l'intérêt de la médiation comme outil de management et de pacification des différends en entreprises.

Accès gratuit/Inscription : Lnhalperink@gmail.com ou isabelle.pirotte@pmmmediation.be

**CONFÉRENCE-DEBAT – BRUXELLES, JEUDI 20/10/2016 – 19 à 20h30
« MEDIATEUR : PLUS-VALUE DE LA PLURIDISCIPLINARITE » - Agrément CFM 1h30**

Richesse et impact des différentes professions/formations du médiateur dans le processus de gestion de conflits qu'est la médiation.

Lieu : Centre culturel « Ferme rose » av. de Fré, 44 - 1180 Bruxelles - Accueil dès 18H30 - Entrée libre.

Contacts : adelinecuny2.0@gmail.com - +32 (0)476 750 125

Intervenants : **Séverine EVRARD**, médiatrice agréée en matières civiles, commerciales, familiales et sociales & avocate au barreau de Bruxelles. **Adeline CUNY**, médiatrice en matières civiles, commerciales et familiales, directrice de la communication durant 12 ans dans de grandes institutions culturelles Européennes, formatrice en communication assertive, membre UBMP & **Thomas SOLHEID**, co-médiateur et psychologue clinicien.

**FORMATION - NAMUR, VENDREDI 21/10/2016 - 9 à 16h30 – Agrément CFM 6h
« LE MEDIATEUR ET SA PRATIQUE : IMPASSES ET DIFFICULTES.
PRATIQUE DU MEDIATEUR & TECHNIQUES D'INTERVENTIONS**

Cette personne tierce, est une personne qui vient déjà avec son histoire et sa personnalité - son bagage et ses compétences, neutre, indépendante et impartiale ou plutôt multi partielle, est appelée **médiateur(e)**. Pour pouvoir accompagner et faciliter la circulation du dialogue, éclaircir ou rétablir des liens ou des relations entre les médiés, cette dernière a besoin dans sa **pratique de médiation** et sa **discipline** de rencontrer d'autres médiateurs dans différentes disciplines pour apprendre à **conscientiser** et **formuler** ainsi que **partager** ses difficultés vécues lors de sa pratique de médiation afin **d'éviter** les **interférences** (résonances personnelles, activations, émotions, etc. ...). Prendre conscience des différents outils ou techniques existants qui parlent au médiateur(e) et avec lesquels la personne se sent à l'aise. Mais aussi apprendre à les utiliser pour soi et pour sa discipline.

Objectifs de la formation : Réfléchir et apprendre à conscientiser, formuler et partager ses impasses et ses difficultés vécues lors de médiation - Apprendre à se dire à l'autre, penser sur soi et à soi pour accompagner différemment les médiés - Savoir être et savoir-faire avec les différentes techniques et outils de médiation Interaction entre les médiateurs de différents champs, échange et présentation de situations pratiques

Lieu de la Formation : salle Maison des Citoyens - Ville de Namur, Esplanade de l'Hôtel de Ville - 5000 Namur

Organisateurs : UBMP en partenariat avec la Ville de NAMUR - Accès gratuit – 20 places disponibles

Formateurs : **Sehriban SARITAS**, médiatrice agréée & **Maria RUISI**, médiatrice interculturelle et logement

Inscription : maria.ruisi@ubmp-bupb.org ou sehriban.saritas@ubmp-bupb.org



**Réservez vos dates - Réservez vos dates - Réservez vos dates - Réservez vos dates - Réservez vos dates****Sensibilisation sur « LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS » &
« LA MEDIATION ENTRE AUTEUR ET VICTIME D'INFRACTION »
Lundi 14/11/2016 - 9h30 à 12h30 (Accueil dès 9h) – demande agrément CFM 3h**

Dans le cadre des activités proposées par l'UBMP, nous vous invitons à participer à la Sensibilisation sur « La traite des Êtres Humains » et « La médiation entre auteur et victime d'infraction » offerte aux membres de l'UBMP.

Orateurs : **Christian MEULDERS**, Directeur asbl SÛRYA ; **Antonio BUONATESTA**, Coordinateur asbl Médiate

La traite des êtres humains :

- est également qualifiée « d'esclavage moderne »,
- est une forme de criminalité organisée qui rapporte beaucoup d'argent,
- il peut s'agir d'exploitation sexuelle, d'exploitation économique (par le travail), mais aussi d'exploitation de la mendicité, le prélèvement d'organes, ...
- est toujours d'actualité et se déroule à côté de chez nous,
- La Belgique a mis des outils en place depuis bientôt 20 ans afin de lutter contre cette criminalité.

La médiation entre auteur et victime d'infraction :

- « La médiation en matières pénales offre un espace de communication entre toutes les parties concernées par une infraction en vue de gérer de manière concertée ses conséquences matérielles et émotionnelles »

Si vous souhaitez en savoir plus sur le statut de victime de TEH, la médiation entre auteur et victime, ... Cette Sensibilisation est pour vous.

Organisateur/Lieu : UBMP - Ville de Namur – Lieu : Salle « Maison des Citoyens » de la Ville de Namur

Inscriptions : sehriban.saritas@ville.namur.be - 50 places disponibles

Conditions/informations : Gratuit pour les membres UBMP en règle de cotisation (40€/an) ; 25€ pour les non-membres.

Vous n'êtes pas (encore) membre de l'UBMP – voici le lien pour en faire la demande -<http://www.ubmp-bupb.org/pages/11.html>

Contactez-nous si vous avez d'autres questions. Cordialement, pour l'UBMP,

Sehriban SARITAS, Médiatrice interculturelle et logement, Hôtel de Ville - 5000 Namur, Belgique
Tél. +32 (0) 81 24 63 14 - GSM +32 (0) 477.778.603.

*Cellule Ethique et Médiation.***Namur - Mercredi 7/12/2016 – 14h à 18h (accueil 13h30)**

L'Union Belge des Médiateurs Professionnels et la Ville de Namur ont le plaisir de vous inviter à participer à la première rencontre de la Cellule Ethique et Médiation sur le thème :

« Quand Ethique et Médiation se rencontrent ou le projet d'une harmonieuse Union »

Contacts : **Maria RUISI** - maria.ruisi@ville.namur.be

Adresse du jour : Esplanade de l'Hôtel de Ville - Salle de réunion - Maison des Citoyens - Hôtel de Ville – 5000 NAMUR

ENKELE BASISPRINCIPES - QUELQUES PRINCIPES A LA BASE DE LA MISSION DU MEDIATEURS

- | | |
|---|--|
| ➤ Respect voor de persoon (waardigheid, eigenheid, de autonomie, begrenzing ...) | ➤ Respect de la personne (Autonomie, Dignité, Acceptation, Individualisation...) |
| ➤ Respect voor het « woord » (Neutraliteit, Meerzijdige - partijdigheid...) | ➤ Respect de la parole (Non jugement, Neutralité, Impartialité (multi-partialité) |
| ➤ Respect voor Vertrouwelijkheid (Beroepsgeheim...) | ➤ Respect de la confidentialité (Secret professionnel ...) |

Sources : H. van den Steen





INFOS - INFOS - INFOS – INFOS



YAPAKA Yapaka.be (<http://www.yapaka.be/>) retrouvez des informations, des vidéos, des livres, podcasts, des formations ... sur différents sujets, thématiques, notamment sur la GARDE ALTERNÉE: LES BESOINS DE L'ENFANT, LA GARDE ALTERNÉE : PAS POUR LES TOUT-PETITS ... Vidéos notamment « <http://www.yapaka.be/page/web-documentaire-un-enfant-difficile-a-toujours-quelque-chose-a-nous-dire> »



<http://www.couplesfamilles.be/>

Nouveau site de Couples et Familles vous y trouverez des informations, des analyses, des dossiers, des livres édités en dehors de la revue qui peuvent être consultés sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette. Vous pouvez vous inscrire à leur newsletter. Bonne lecture

LE MÉDIATEUR UN MÉTIER À LA MODE

Le "médiateur", un métier à la mode - http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-sens-de-l-info/le-mediateur-un-metier-a-la-mode_1778305.html#les-podcasts par Michel Serres, Michel Polacco - dimanche 13 mars 2016

OUTILS - LA ROUE DES ÉMOTIONS



Les situations de conflit peuvent parfois être détendues si l'on prend en considération les émotions et besoin des protagonistes.

La Roue des Émotions est un outil pour aider les personnes à conscientiser ce qu'elles ressentent, mettre des mots sur les émotions qui correspondent, et surtout exprimer leur(s) besoins.

Comment l'utiliser: la Roue des Émotions permet de s'intéresser d'abord aux sensations (c'est le cercle du milieu, point de départ de la démarche), invitant l'utilisateur à ressentir les indices donnés par son corps (« Je me sens tendu, j'en ai plein le dos, etc. » pour la version adulte. Tandis que la version enfant le symbolise par l'utilisation de la météo). C'est une invitation à écouter et ressentir les messages donnés par notre corps.

Ensuite, la seconde roue attire l'attention sur l'émotion qui correspond à cette sensation.

Enfin, la 3e roue, la plus grande, propose de trouver le besoin sous-jacent à l'émotion.

La dernière étape consiste à trouver le moyen de combler ce besoin.

L'idée proposée avec cet outil est d'apprendre à ne plus subir la réactivité émotionnelle, mais d'apprendre peu à peu à prendre conscience des sensations, émotions et des besoins

inhérents à celles-ci pour y répondre de façon adaptée et congruente. Cet outil permet d'en prendre conscience, d'en parler, de mettre des mots, de dire autrement, ce qui se vit à l'intérieur de notre corps-cœur-tête, et de se sentir plus équilibré, plus serein !

Existe en deux versions adultes et enfants. www.lautrementdit.net



MÉDIATION : PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE LA JUSTICE DU XXIÈ SIÈCLE. (Nouvelle lecture) - France

<https://jpbsmediation.wordpress.com/2016/07/02/projet-de-loi-de-modernisation-de-la-justice-du-xxie-siecle-nouvelle-lecture>

Quels modes de règlement des différends pour quelle justice ? "Approches canadiennes /françaises"

Retour sur le colloque - 12/02/2016 - France

L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les professionnels toulousains du règlement des conflits à la culture de justice participative actuellement en développement au Canada. Près de 70 personnes (magistrats, avocats, médiateurs, conciliateurs de justice, enseignants-chercheurs...) ont suivi cette conférence inspirée des contenus de la formation en conciliation/médiation offerte aux magistrats canadiens. Voici un lien, http://www.dailymotion.com/video/x4fkzqv_quel-mode-de-reglement-des-differends-pour-quelle-justice-approche-canadienne-comparaisons-francaise_school, vers les vidéos du colloque.

« CHEMINONS VERS LA JOIE » avec Guy CORNEAU 11/10/16 - Flagey

DATE ET LIEU : 11/10/16 8h15 - 11h15 - Flagey, Espaces - Studio 4 Place Sainte Croix Ixelles

RENSEIGNEMENT / CONTACT : <https://www.eventbrite.com.au/e/cheminer-vers-la-joie-de-guy-corneau-tickets-6582274298?aff=es2>

ORGANISATEURS : PSYCHOLOGIES ET LE SOIR

DROIT D'INSCRIPTION : 17 EUROS PAR PERSONNE EN PREVENTE - 20 EUROS SUR PLACE

Description: Prendre le chemin de la joie, tout de suite, maintenant, sans plus attendre. Voici la proposition de cette conférence assortie d'exercices pratiques qui viseront la transformation de nos états intérieurs et inviteront à une maîtrise de ces derniers. Le propos expliquera aussi comment et pourquoi l'expression au quotidien de nos talents et aptitudes est à même de réveiller la joie en nous. Car la joie sommeille en tout être et n'attend que notre présence aimante pour favoriser notre bonheur.





HOW TO NAVIGATE THE “NOT MY PROBLEM” by [Tammy LENSKI](#) / 08/2016

[Conflict Zen Blog](#)

“That’s not *my* problem” are four of the most frustrating words to hear when you’re trying to talk through a conflict. They’re dismissive and may leave you feeling powerless to resolve the problem. Here are three tried-and-true ways to get problem-solving moving forward again. To deal with the “not my problem” problem, you must first stop doing what you’ve been doing and figure out what’s going on for them:

1. [Stop trying to persuade them](#) that it’s a problem that should matter to them.
2. [Try to uncover why they don’t think it’s their problem.](#)



When you do this, you’ll often learn that “It’s not my problem” is code for unstated thoughts like these:

1. I’m not ready to acknowledge my contribution.
2. I’m not willing to acknowledge my contribution because of something you’re saying or doing.
3. I don’t like the way you’ve named the problem.
4. I can’t fix the problem as you’ve defined it.
5. I really do think it’s all your problem.

Option 1: Adjust your problem frame

Reasons 1, 2, 3, 4, and 5 above can be reactions to the way you’ve framed (or named) the problem. Try to find a way to name the problem that makes it a [joint problem to be solved](#).

“How to get you to meet deadlines better” is likely to have less success than “How we can set and meet project deadlines.” Similarly, “You need to pitch in more at home” is likely to have less success than, “How we’ll share housekeeping.”

In each example, the first frame is one-sided — one person (not you) needs to fix something. [Lop-sided problem frames tend to invite pushback.](#)

The second frame in each example is a joint frame — it names a problem you can solve together. Joint problem frames take the problem out from between you and let you face it together, a joint effort against the problem. Joint problem frames signal that you’re as willing to roll up your sleeves as you expect them to be.

Make sure the way you’ve framed the problem doesn’t include your pet diagnoses, your desired solution, blame, and other muck that almost guarantees they’ll want nothing to do with solving it.

Option 2: Give them some space

Reasons 1 and 2 above can be caused by [emotional hijacking](#), [a bad day](#), and other “time and place” problems.

Try to give them some space to get their feet back under them so they can bring their better self to the conversation. *Take the lead without pressure*, signaling your interest in pursuing the problem without pushing them to talk about it *right now*.

It might sound something like this: “Let’s take a break from this for now. I want to think about it some more, maybe you do too. I’ll circle back to you tomorrow when we’ve had a breather.”

Option 3: Mi problema es su problema

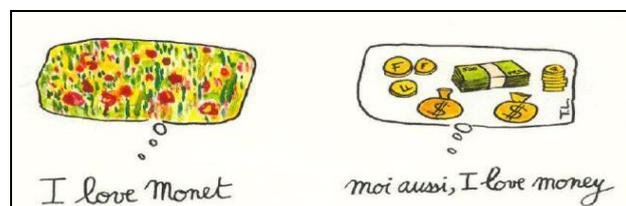
This is my personal favorite for those problems where I’m troubled by someone’s behavior but they don’t view their behavior as problematic at all — **Reason 5 at the start of this article**. To their thinking, I really am the one with the problem — their behavior is fine, so I need to adjust my attitude.

But here’s the rub, for them: If something they’re doing is creating a true problem for me, it is unlikely I’ll just shrug it off. Instead, my irritation with their behavior will continue to grow, my reaction over time may deteriorate, and tension is likely increase.

The growing tension (bickering, complaining, repeated conversations about this, etc) — that is a problem they really do face. So the *mi problema es su problema* approach is about helping them discover this. With this option, try figuring out what could become a problem for them if the behavior you don’t like continues. Will you have to keep bringing it up? Will others have to get involved? Will something not get done or done properly? Be careful not to turn the conversation into a threat (“Well, if you insist on continuing to do it that way, I’m going to have to talk to the boss...”). Your goal is not to strong-arm them into problem-solving; it’s to help them think through whether or not they really do have a problem.

The *mi problema es su problema* approach might sound something like this: “Here’s my dilemma: I’m very bothered by this problem. Not talking about it will not make it go away for me. And that’s going to create more tension and a bigger problem to sort out. I’d rather sort it out while it’s still manageable. Would you be willing to discuss it, even if you don’t feel responsible for it ? ”

Source d’un conflit : l’incompréhension ?



Sources: B. Sambeth Glasner & J. Lack 2008-11.



**DROIT DES GRANDS-PARENTS AUX RELATIONS PERSONNELLES**
Actualité du droit belge 21/09/2016

Depuis 1995, l'article 375bis du code Civil dispose que « *Les **grands-parents** ont le droit d'entretenir des relations personnelles avec l'enfant. Ce même droit peut être octroyé à toute autre personne, si celle-ci justifie d'un lien d'affection particulier avec lui. A défaut d'accord entre les parties, l'exercice de ce droit est réglé dans l'intérêt de l'enfant par le Tribunal de la famille à la demande des parties ou du procureur du Roi.* »¹

Le législateur a mis en place cette disposition dans le Code civil non pas pour que les grands-parents puissent imposer leur desiderata quant aux modalités de rencontres avec leurs petits-enfants, mais bien pour que ceux-ci puissent maintenir le contact avec les enfants, dans leurs intérêts.

En effet, les grands-parents ne sont pas titulaires de l'autorité parentale à l'égard de leurs petits-enfants de sorte qu'ils peuvent demander le droit aux relations personnelles.

Au regard de la jurisprudence, on constate que les relations que l'enfant peut entretenir avec ses grands-parents constituent un élément jugé important dans son développement: elles lui permettent de bénéficier d'un apport affectif et de connaître ses racines, ce qui l'aide à se construire.²

Ce droit aux relations personnelles peut être octroyé à un ou aux deux grands-parents ou à une personne tierce qui n'est pas apparentée à l'enfant mais qui veut maintenir une relation d'affection avec l'enfant (marraine, tante, beau-parent, ...).

Cela étant, il faut noter que pour les grands-parents, l'intérêt à demander le droit aux relations personnelles sera présumé. Tandis que les tiers devront justifier le lien d'affection qu'il y a entre eux et l'enfant.³

La demande portant sur le droit aux relations personnelles doit être introduite devant le Tribunal de la famille. Cette action judiciaire a lieu, dans la grande majorité des cas, dans un contexte de climat familial, où un parent ou les deux, refusent que les grands-parents puissent avoir des contacts avec leurs petits-enfants.⁴

Le juge, pour prendre sa décision, va évaluer dans chaque cas qui lui est soumis, si le fait de voir ses grands-parents (ou la personne tierce) apporte un élément positif à l'enfant concernant la construction de sa personnalité⁵. Par conséquent, le juge prend en compte uniquement l'intérêt de l'enfant⁶.

Les tribunaux ont, par exemple, fait droit à la demande aux relations personnelles des grands-parents constatant des altercations entre les parents et la grand-mère maternelle, mais jugeant que ces altercations ne doivent pas faire obstacle à la relation régulière qu'entretiennent les enfants avec leur grand-mère.⁷

Les modalités des rencontres dépendront des horaires de chacun, de l'exercice ou pas d'un hébergement secondaire, de l'âge des enfants et également de la complexité des rapports entretenus entre les grands-parents et leurs enfants.

<http://www.actualitesdroitbelge.be/droit-des-affaires/droit-des-obligations/le-droit-aux-relations-personnelles---article-375bis-du-code-civil/le-droit-aux-relations-personnelles---article-375bis-du-code-civil>

Mediation is Not Magic by [Hadassah Fidler](#)

Mediation is the buzz word of conflict resolution. Reading around mediation would make it r that if you have a conflict, a mediator, like a magician, can wave it away without a anyone's face. The mediator can summon up with his or her powers a win-win 'he classic mediator's orange story.

But mediation doesn't quite work that way. It takes hard work, and not just on the part of the tor. The courts' endorsement of mediation (to push cases away from the courts) is a in doing so the courts and others involved may make mediation seem like an win. Whilst mediation is usually much cheaper, more time efficient

and less mentally exhausting than going to court, it does not equal an effortless path.

Participants to a mediation often come into the process with very little idea of what mediation entails. The participants can see it as a watered down form of arbitration. The mediator will decide but the parties don't really have to agree to the mediator's decision.

In many mediations much of the first part of the mediation, which includes listening and deciphering the facts of the conflict, involve

¹ . Article 375bis du Code civil.

² Bruxelles (31ech.), 1^{er} février 2012, *Rev. trim. dr. fam.*, 2013, p.603.

³ J.-L., RENCHON, «La recevabilité des actions en justice introduites par les grands-parents dans le contexte du règlement de l'exercice de l'autorité parentale à l'égard de l'enfant», *Rev. trim. dr. fam.*, 1989, p.251.

⁴ Voyez : G. HIERNAUX., « Médiation et droit des grands-parents aux relations personnelles avec leurs petits-enfants », *Rev. trim. dr. fam.* 2012, liv. 3, 849

⁵ Mons, 16 avril 2007, *R.T.D.F.*, 2007/4, p. 1204

⁶ Trib. jeun. Charleroi (15ech.), 23 octobre 2012, *Rev. trim. dr. fam.*, 2013, p.640.

⁷ Mons, 30 septembre 2003, *R.T.D.F.*, 2005/3, p. 840.





the mediator reiterating his or her non-judgmental role and the fact that the participants do not have to “prove” their positions to the mediator.

The mediator must be at pains, not just in the introduction but also throughout the whole process, to explain to the participants that they are the ones who are going to have to come up with their win-win solution, and that finding that solution is not always an easy endeavour, and may take some sacrifice and pain along the way. Of course this must be balanced with encouraging the participants along their mediation journey that it is both possible and worthwhile.

Just as in therapy a therapist can only be as effective as the client’s will to change, the mediator can only be as creative to the extent the participants to the mediation are willing to engage in the process. Entering into the mediation expecting results just from entering the room can lead to frustration and unrealistic expectations from the participants. The knowledge that the mediator is there to facilitate negotiation between the parties, and what that can entail, can boost the efficacy of the mediation.

When the going gets tough and the participants are frustrated by the lack of results or new ideas on the table, the mediator can remind the participants of the benefits that mediation can bring them whilst still reiterating the fact that they are the ones in the driving seat as regards solutions.

And, in not being magic, mediation also has limits. In cases of severe manipulation between the parties, abuse and personality disorders, it takes a very specialized mediator to deal with these cases and should not be attempted unless the mediator is experienced in dealing with those specific cases.

Mediation is a wonderful way of resolving conflicts in family situations, in commercial situations and in the workplace, but seeing it as a magic cure for all does it a disservice. We should see it for what it is, a great tool for conflict management that involves hard work from all involved.

Article sur le sujet : http://www.lemonde.fr/idees/chronique/2010/04/01/la-mediation-familiale-est-elle-magique_1327015_3232.html

MEDIATION : OU TROUVER DE BONS MODELES ET OUTILS EN FRANÇAIS ?

Jean H. GAGNON, 40 années d’expérience à titre d’avocat, de négociateur, de médiateur et d’arbitre

La chronique du médiateur ! Un juriste québécois peut trouver de bons modèles et outils en médiation en langue française. Il y en a moins qu’en anglais, mais il y en a quelques-uns, et d’excellents! Les voici...

L’une des questions que l’on me pose le plus souvent est celle de savoir où un juriste québécois peut trouver de bons modèles et outils en médiation en langue française. Effectivement, une recherche relativement simple sur l’internet permet rapidement de trouver plusieurs modèles de clauses, de protocoles et de conventions en médiation en langue anglaise.

La plupart des organismes et associations œuvrant au Canada, aux États-Unis et en Europe en proposent d’ailleurs d’excellents.

L’[International Mediation Institute](#) publie d’ailleurs, sur son site Web, une liste de plusieurs modèles en langue anglaise proposés par divers organismes et associations.

Qu’en est-il en langue française pour un juriste québécois? Il y en a moins qu’en anglais, mais il y en a quelques-uns, et d’excellents! Tout d’abord, l’[Institut de médiation et d’arbitrage du Québec](#) propose sur son site Web, quelques modèles de clauses de médiation (et d’arbitrage).

En deuxième lieu, l’excellent [Guide de normes de pratique en médiation civile et commerciale](#) édité en mars 2016 par le Barreau du Québec comporte, en annexe, un fort intéressant modèle de protocole de médiation. Ce guide constitue à mon avis une lecture indispensable pour tout juriste intéressé à la médiation (et nous devrions toutes et tous l’être).

En troisième lieu, le [ministère de la Justice du Canada](#) propose de fort intéressants modèles de clauses et de conventions en matière de PRD (dont la médiation et l’arbitrage) sur son site Web.

En quatrième lieu, l’éditeur de modèles de contrats [Jurifax](#) (de notre collègue, Me Vincent Allard) offre aussi, en format Word, un [modèle de convention de médiation](#) en langue française adapté au nouveau Code de procédure civile du Québec. Je m’abstiendrai toutefois de qualifier ce modèle puisque j’en suis l’auteur. Je dois aussi vous divulguer mon intérêt puisque, à titre d’auteur, je reçois une royauté de la vente de cette convention.

En cinquième, et dernier, lieu, vous trouverez aussi sur mon site Web (www.jeanhgagnon.com) quelques [modèles \(notamment de clauses et d’un protocole de médiation\) et plusieurs outils \(touchant notamment le choix d’un mode de PRD, le déroulement d’une médiation et comment bien s’y préparer\)](#).

Si vous connaissez d’autres endroits où un juriste québécois pourrait trouver de bons modèles et outils en médiation en langue française n’hésitez pas à nous les faire connaître. jhgagnon@jeanhgagnon.com - Tel. +1 514.931.2602

Infos : En français, en Belgique « Les écrits en médiation selon le code judiciaire » Annette Bridoux éd. Larcier, 2016, Bruxelles



**QU'EST-CE QUE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION ?**
Boursorama - Pratique.fr - 03/10/2016 (FRANCE)

La médiation de la consommation est une démarche alternative au recours judiciaire, dont le but est de régler à l'amiable tout différend entre un client et un professionnel. C'est une procédure facilitée par l'État, instituée par l'Ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, et répondant à une directive européenne qui date de 2013. Qui a droit à la médiation de la consommation ? Est-elle obligatoire ? Comment faire appel à un médiateur en cas de litige ?

Une obligation pour les professionnels depuis le 1er janvier 2016

Depuis le 1er janvier 2016, tous les professionnels doivent proposer une médiation à leurs clients, en vue de régler un litige à l'amiable. Le but est d'éviter au consommateur une procédure judiciaire longue et coûteuse, parfois décourageante. Ce processus de médiation peut se faire en interne, via un médiateur externe privé, dit sectoriel, ou via un médiateur public. Le consommateur peut donc choisir entre tous les médiateurs possibles pour le litige, mais un seul type de médiation peut être utilisé. Par exemple, un recours ne peut être accompagné par un médiateur institué par la loi puis par un médiateur sectoriel.

Le secteur de l'énergie est une exception : le client peut avoir recours à un médiateur public après avoir traité avec le médiateur EDF ou Engie. Tout litige national ou transfrontalier peut faire l'objet d'une médiation, mais pas ceux qui concernent des biens et services médicaux, des prestataires publics de l'enseignement supérieur ou des services d'intérêt général non économiques.

Le processus de médiation

Pour que le processus de médiation commence, la demande doit respecter quelques règles:

- le consommateur doit avoir tenté de résoudre le litige directement auprès du professionnel, et doit pouvoir apporter une preuve qu'il l'a contacté (lettre recommandée avec accusé de réception, par exemple) ;
- la demande doit être fondée et non abusive ;
- le litige ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une médiation ou d'une procédure de justice ;
- la demande est présentée au médiateur dans les douze mois qui suivent la réclamation écrite auprès du professionnel ;
- elle doit être adressée au médiateur compétent.

La médiation est à la charge du professionnel : le médiateur doit lui avoir communiqué préalablement ses tarifs.

Néanmoins, le consommateur qui demande l'aide d'un avocat pendant la médiation devra s'acquitter des honoraires. Si la proposition de résolution apportée par le médiateur ne satisfait pas l'une des parties, celle-ci peut toujours la refuser et envisager le recours judiciaire. La médiation ne peut durer plus de 90 jours après la présentation des pièces justificatives, mais cette durée peut être prolongée par le médiateur en cas de litige complexe.

Comment faire appel à un médiateur ?

En l'absence de réponse satisfaisante du professionnel dans un délai d'un mois après la réclamation, le consommateur peut contacter le médiateur compétent en ligne ou par voie postale. Chaque médiateur doit disposer de son propre site Internet. Le portail du ministère de l'Économie et des Finances propose sa liste de médiateurs, régulièrement mise à jour, à cette adresse : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>.

Pour les litiges transfrontaliers, le consommateur peut se rendre sur la plateforme de la Commission européenne qui propose une liste des médiateurs agréés par chaque État.

Trucs et astuces

Les litiges concernant la vente de biens et la fourniture de services en ligne peuvent faire l'objet d'un dépôt de plainte pour un règlement extrajudiciaire directement sur la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show>.

Le consommateur peut se faire assister par une association de protection des consommateurs ou par tout autre tiers pendant la procédure de médiation.

Sources : <http://www.boursorama.com/actualites/>





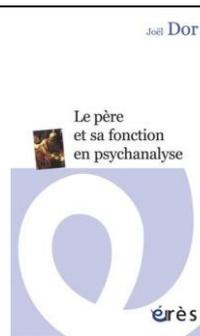
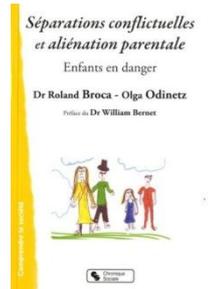
Ouvrages consacrés à la médiation... au conflit.....à la communication...

Séparations conflictuelles et aliénation parentale : Enfants en danger

Auteurs : Olga ODINETZ et Roland BROCA

La séparation et le divorce sont des moments de rupture très déstabilisants et difficiles à gérer pour les parents comme pour les enfants. C'est à ces moments de rupture et de crise que peuvent se révéler des difficultés psychiques aussi bien chez les enfants que chez les parents. Quand la séparation devient une guerre, l'enfant se retrouve exposé à un subtil chantage psychologique d'un parent, parfois des deux. S'appuyant sur l'analyse du parcours affectif, psychologique et judiciaire d'affaires réelles, cet ouvrage montre comment des situations familiales apparemment ordinaires peuvent parfois, faute de diagnostic précoce, prendre des développements dramatiques. Il s'appuie sur les témoignages des parents et des enfants victimes de ces guerres familiales pour parcourir les différentes étapes de la chaîne judiciaire, en croisant les regards des différents acteurs : magistrats, experts, psychiatres, psychologues, juristes et avocats. Il présente les limites des différentes formes d'interventions dans le contexte judiciaire actuel et s'appuie sur des expériences mises en place dans des pays voisins pour avancer des modèles de prises en charge multidisciplinaires. Ce livre s'adresse avant tout au grand public car quiconque envisage une séparation se pose anxieusement la question des enfants et de la préservation du lien avec eux. Il s'adresse également aux acteurs concernés par ces séparations parentales conflictuelles. L'objectif de cet ouvrage est d'apporter des éléments de compréhension des phénomènes en jeu lors des séparations parentales conflictuelles, ainsi que des pistes de solutions pour la protection des enfants et le respect de leurs droits.

Ed. Chronique Sociale, 25/02/2016



Le père et sa fonction en psychanalyse – Auteur : Joël DOR

La fonction paternelle constitue un épiceutre crucial pour l'organisation psychique du sujet, chacun n'ayant d'autre issue que d'y éprouver sa propre identité sexuelle, quelquefois au grand dam de la détermination biologique des sexes. D'où la nécessité d'en fixer les jalons les plus fondamentaux pour que soit repérée toute l'infrastructure métapsychologique qui ordonne sa logique interne. La concision de cette étude, en visant avant tout l'élaboration d'un praticable théorique rigoureux, propose une trajectoire parfaitement claire dans l'espace d'une topographie psychique complexe tour à tour réelle, imaginaire et symbolique qui est celle de la fonction du père à l'égard de l'inconscient. Docteur en psychanalyse, membre de l'Association de formation psychanalytique et de recherches freudiennes, Espace analytique, Joël Dor enseignait la psychopathologie et la clinique psychanalytique à l'université Denis-Diderot-Paris VII où il était directeur de recherches.

Ed. Erès, 26/01/2012

Gérer les conflits au travail 2e édition : Développez la médiation face aux risques psychosociaux - Auteur : Jacques-Antoine MALAREWICZ

Malaise entre un dirigeant et son équipe, affrontement entre deux unités de direction, conflit social relayé par les médias, blocage culturel, voire générationnel... autant de sources de stress et de difficultés en entreprise. Pas toujours manifestes, ces conflits peuvent se traduire par une crise larvée, dans laquelle se répètent des schémas relationnels générateurs de souffrance. Ils participent également au développement des risques psychosociaux et exigent, à ce titre, d'être pris en compte.

Pratique en plein développement, la médiation est bien adaptée pour aborder ces situations dans leur diversité. L'approche systémique permet ici de proposer une analyse globale des enjeux relationnels et de déceler les " demandes cachées ".

Faisant l'inventaire des situations qui requièrent l'intervention du médiateur ainsi que des ressorts de la crise, Jacques-Antoine Malarewicz s'appuie sur son expérience professionnelle pour définir une méthodologie de travail : identification de la demande et de ses conséquences, position du médiateur et utilisation par les parties prenantes, outils, déontologie, gestion par les problèmes et application à des cas réels.

Très pratique, cet ouvrage constitue une excellente initiation à la gestion des risques psychosociaux par la médiation. Il servira de support de réflexion aux décideurs et responsables de ressources humaines ainsi qu'aux médiateurs, quel que soit leur statut.

Ed. Pearson éducation, 8/07/2016

